

Retour en 1988 (ou avant !) !

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Humeur](#), [Informations](#), [Questions et analyses](#), [Réflexions](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 16 juillet 2021

A la lecture du Motu Proprio et de la lettre qu'il l'accompagne, **ces nouvelles dispositions sont un véritable retour plus de 30 ans en arrière avec la charité et la volonté de réconciliation en moins.**

Le Pape François indique sa *"ferme décision d'abroger toutes les normes, instructions, concessions et coutumes antérieures à ce Motu Proprio, et de conserver les livres liturgiques promulgués par les Saints Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément aux décrets du Concile Vatican II, comme la seule expression de la lex orandi du rite romain"*, et ainsi «rétablir l'unité dans toute l'Église de rite romain". Le Saint-Siège s'appuie sur la grande consultation des évêques, alors qu'il est de notoriété publique qu'elle a été orientée et tronquée en de nombreux pays.

Le Pape Benoît XVI avait posé un acte de réconciliation de toute l'Eglise avec son histoire, avec son passé, le Pape François propose un retour dans le passé... celui de la parenthèse miséricordieuse voulue par plusieurs évêques notamment dans les années 1990.

Nous aurons bien sûr l'occasion de revenir sur le sujet dans les prochains jours.

Plusieurs questions sont importantes à poser :

- Quel message le Saint-Siège veut-t-il adresser réellement aux fidèles attachés à la messe traditionnelle ?
- Le Saint-Siège veut-il faire grossir les rangs des chapelles de la Fraternité Saint-Pie X ? (Je ne doute pas que certains de nos lecteurs nous le rappelleront abondamment dans les jours à venir... et force est de constater que ces dispositions ne leur donnent pas totalement tort).
- Le Pape François évoque l'unité de l'Eglise, alors souhaitons qu'il recadre fortement une partie de l'Episcopat qui dérive depuis plusieurs années et s'éloigne de l'enseignement de l'Eglise (en Europe notamment)
- Le Pape François parle d'unité liturgique autour du rite romain de 1970... mais de quel rite romain parle le Souverain Pontife ? Celui qui a été promulgué en 1969, celui qui est célébré habituellement par le Souverain Pontife, celui qui est utilisé ordinairement par le Père Denis, curé de ma paroisse territoriale (que je ne trouve dans aucun missel) ?

En lisant dans ces textes, beaucoup de fidèles seront perturbés voire révoltés.

Ces nouvelles dispositions mettent probablement fin à des paroisses diocésaines qui ont été dynamisées par le rite romain de 1962 depuis des années comme Saint-Eugène à Paris, Saint-Patern à Vannes, Saint-Roch à Paris, Notre-Dame des Victoires à Angers (et bien d'autres)... mais aussi aux différentes paroisses personnelles qui ne semblent plus être le cadre adapté. Le Pape évoque le risque pour l'unité de l'Eglise mais demain il veut sortir les fidèles attachés à la liturgie antiques en périphérie (en dehors des paroisses).

Alors que le Motu Proprio Summorum Pontificum inscrivait une libre célébration par tout prêtre sans limitation de temps et de lieux du rite romain de Saint-Pie V... le Motu Proprio Traditionis custodes veut "pourvoir au bien de ceux qui sont enracinés dans la forme de célébration précédente et ont besoin de temps pour revenir au Rite romain promulgué par les saints Paul VI et Jean-Paul II", c'est-à-dire qu'à la différence de Benoit XVI, nous, fidèles, devons revenir au rite romain promulgué en 1970 à plus ou moins longue échéance.

En cette fête de Notre-Dame du Mont Carmel, nous invitons tous nos lecteurs à prier plus que jamais pour l'unité de l'Eglise.

SP